

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
M. Houlié

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« organisations politiques étrangères »

les mots :

« partis et groupements politiques étrangers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.